



Compte-rendu au CDEN du 23 11 2018 :

Pour rappel, le Conseil Départemental de l'Education Nationale est une instance formelle et non décisionnelle qui sert uniquement à communiquer aux différents participants ne siégeant pas à la Commission Technique Spéciale Départementale, les décisions prises avec des éléments concernant les effectifs en particulier.

Présents : Mr Le Préfet, Mr le Directeur Académique, la représentante du Président du Conseil Départemental, Les représentants de l'administration, du Conseil Départemental, des maires, des associations de parents d'élèves,

4 FSU, 2 UNSA, 1 SGEN, 1 FO

Lecture des différentes déclarations préalables : FSU en PJ, SGEN, UNSA, FO, FCPE.

A noter, qu'aucun commentaire n'a été fait de la part du DASEN, ni du Préfet sur les déclarations plutôt virulentes, en particulier, concernant la nôtre.

Approbation du compte-rendu du dernier CDEN.

Bilan de rentrée :

La baisse démographique, même si elle est moins importante que les prévisions, se confirme : - 672 élèves dans le 1^{er} degré. Pour la première fois le département passe sous les 30 000 élèves. Nous avons perdu 5000 élèves en 10 ans !

428 sont scolarisés en ULIS +20 par rapport à l'an dernier et 646 sont en situation de handicap. Le DASEN trouve ce chiffre trop élevé et considère que certaines notifications sont abusées !

95% des enfants en âge d'être en maternelle sont déjà scolarisés ce qui fait que l'obligation de scolarisation à partir de trois ans n'aura pas beaucoup d'incidence dans notre département. La FSU sera particulièrement vigilante car les effectifs

en maternelle sont souvent déjà très importants. La réalité rurale de notre département fait que le taux d'encadrement par élève est élevé. Mais la moyenne de 21,6 élèves par classe, annoncée par le DASEN, cache de grandes disparités et on compte encore trop de classes à plus de 28 et souvent avec des cours multiples.

Il y a 349 écoles dans le département qui regroupent 1390 classes. Le DASEN est revenu sur le fait que selon lui, il fallait encore réduire le nombre d'écoles et faire de nouveaux regroupements. La FSU est intervenue pour faire remarquer que bien souvent après un regroupement dans un RPI le ramassage des élèves par bus n'était plus assuré par la collectivité et qu'il revenait aux familles. Cela met plus de gens sur la route, plus de pollution et plus de frais pour les parents.

La FSU a rappelé la nécessité de veiller à la mise en place rapide et partout où il y a des besoins d'aides pédagogiques.

La FSU demande combien de contractuels sont embauchés cette année. Après bien des hésitations et commentaires sur l'audace que nous avons de poser une telle question, on nous communique le chiffre de 4 avec une drôle d'explication : le recrutement de contractuels serait dû, selon le DASEN, au manque d'attractivité de l'ouest du département. La FSU réagit en rappelant que le recrutement de contractuels ne peut se faire que si le département ne peut couvrir le nombre de postes qui lui est attribué par le ministère (1900) dans les Vosges par des enseignants recrutés et formés ou par des stagiaires de l'ESPE. Moralité : si on embauche des contractuels, c'est par manque de recrutements !!!!! Il n'y a que 35 Etudiants Fonctionnaires Stagiaires 1^{er} degré cette année, avec 8 recrutements supplémentaires, il n'y aurait pas de contractuels !

Dans le second degré, on compte 14398 élèves soit - 164 par rapport à l'an dernier.

Communication du Conseil Départemental au sujet du collège de Vagney :

Dans notre déclaration, nous évoquons la façon dont les collèges à structure métallique du département sont suivis. La représentante du Conseil Départementale nous fait un historique du déroulement depuis l'alerte donnée sur des craintes d'effondrement de l'établissement. Elle reconnaît que même si tout a été fait pour le mieux, les conditions d'accueil et d'enseignement sont encore à améliorer. Les élèves manquent 45 min de cours par jour, en raison du transport scolaire inadapté ! Les locaux et la cour sont sous-dimensionnés ...

Cette situation pourrait durer 4 à 5 ans car la procédure d'urgence pour la reconstruction à Vagney n'est pas possible. Un groupe de travail avec les représentants des parents, de l'administration et du département doit se tenir le 4 décembre. A noter que les organisations syndicales ne sont pas conviées.